

**Nombre de membres en
exercice : 11****SÉANCE DU JEUDI 08 AOÛT 2024****Présents** : 7

L'an deux mille vingt-quatre, le huit août, à vingt heures l'Assemblée, régulièrement convoquée le 30 juillet 2024, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Didier CARDENOUX, Maire.

Votants : 9

Sont présents : Didier CARDENOUX, Pierre MOINS, Eliane GOY, Lucien ANDRAUD, Denis CHAUVET, Danielle HUGUET, Gérard VERDIER.

Représentés : Catherine AUGUIN par Denis CHAUVET, Véronique PISSAVY par Eliane GOY.

Excusée : Méloé TRONCHE-FAUCHER.

Absent : Laurent MARION.

Secrétaire de séance : Danielle HUGUET

Objet : RÉNOVATION DES APPARTEMENTS DE L'ANCIEN FOYER LOGEMENT : DEVIS ALBESSARD-CHASSAGNAT POUR LA RÉFECTION DE LA CAGE D'ESCALIER (DEL 2024 52)

Dans le cadre des travaux de rénovation des deux appartements de l'ancien foyer logement et sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, les élus, à l'unanimité, donnent leur accord au devis proposé par l'entreprise ALBESSARD-CHASSAGNAT pour un montant de 4 971.92 € TTC. Monsieur le Maire est mandaté pour signer le document.

Objet : CIMETIÈRE : DEVIS PLANIGRAPHE POUR DIGITALISATION CARTOGRAPHIQUE (DEL 2024 53)

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de lancer une opération de digitalisation cartographique des informations des concessions du cimetière communal. Monsieur Romain GODARD de PLANIGRAPHE qui, dans le cadre de l'adressage, a déjà travaillé pour la commune, a été contacté et nous propose un chiffrage de 900 € TTC pour mener à bien cette opération. A l'unanimité, les élus donnent leur accord au devis susvisé et mandatent Monsieur le Maire pour le signer.

Objet : DM 1 CROIX DU FOIRAIL (DEL 2024 54)

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires, de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT :		DÉPENSES	RECETTES
231 - 294	CROIX DU FOIRAIL	3600.00	
2041511 - 281	FONDS DE CONCOURS RANDO	-3600.00	

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Objet : DM 2 APPARTEMENTS ANCIEN FL (DEL 2024 55)

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires, de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT :		DÉPENSES	RECETTES
2138 - 275	RENOVATION APPARTEMENTS ANCIEN FL	15650.00	
204182 - 158	REVOVATION EP LED	-15650.00	

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Objet : RÉPARTITION DES FRAIS DE CHAUFFAGE AU GROUPE SCOLAIRE-MAIRIE 2023-2024 (DEL 2024 56)

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que chaque année il convient d'établir un état de répartition pour la participation aux frais de chauffage du groupe scolaire qui abrite deux foyers locataires. Il fait état du mode de calcul et de son résultat. A l'unanimité, le Conseil municipal décide de fixer la participation pour la période hivernale 2023-2024 comme suit :

- | | |
|------------------------------|------------|
| • Alain et Martine BLAVIGNAC | 2 053.20 € |
| • Max et Paulette LACHAIZE | 1 642.56 € |

Objet : PRIX DU REPAS AU RESTAURANT SCOLAIRE 2024-2025 (DEL 2024 57)

Après avoir délibéré et sur proposition de Monsieur le Maire,
Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de fixer comme suit le prix des repas à la cantine scolaire à compter du 1er septembre 2024 :
 - repas enfant 4.50 €
 - repas adulte (personnel communal, élus, enseignants) : 6.80 €

Objet : RÉNOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC EN LED - CONVENTION AVEC TERRITOIRE D'ÉNERGIE (DEL 2024 58)

Sur proposition de Monsieur le Maire le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'estimation des dépenses dressée par « Territoire d'Energie du PDD » concernant la rénovation de l'éclairage public en LED pour un montant de 56 000 € H.T. Cette opération étant subventionnée par l'établissement précité à hauteur de 42.5 %, le Conseil municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la convention de financement fixant la participation communale à la somme de 23 819, 44 €.

Objet : MOTION CONTRE LA RÉFORME «CHOC DES SAVOIRS» (DEL 2024 59)

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que les syndicats d'enseignants et les fédérations de parents d'élèves se mobilisent contre l'entrée en vigueur à la rentrée scolaire 2024 / 2025 de la réforme «choc des savoirs». Les élus, après avoir entendu la lecture du projet de motion, décident à l'unanimité de ne pas donner suite et s'abstiennent au sujet de la motion contre la réforme «choc des savoirs».

Objet : INFORMATIONS DIVERSES :

- **ADRESSAGE** : Madame Eliane GOY informe l'Assemblée que la marchandise ayant été livrée il convient de mettre en place les plaques de rues dans les hameaux. Cette opération est programmée à partir du 15 septembre prochain et des permanences seront assurées en mairie pour retirer les numéros. Un courrier explicatif sera très prochainement envoyé aux personnes concernées par cette opération.
- **COURRIER DE MONSIEUR J. J. VERGNE** : Il est donné lecture d'une correspondance envoyée par Monsieur J. J. VERGNE qui demande des vérifications au niveau du réseau d'eau afin de remédier aux infiltrations existantes en sous-sol de sa propriété et de la propriété mitoyenne, ce qui sera fait.
- **COURRIER DE CHRISTOPHE BABUT** : Monsieur Christophe BABUT demande un raccordement de sa propriété sise à « Sous le Bois » au réseau d'eau potable et après concertation avec Monsieur le Maire de la commune de Saint-Genès Champespe, il a été convenu que cette propriété sera desservie en eau par la commune précitée.
- **RIFSEEP** : Pour information, le nouveau régime indemnitaire (pour lequel le Conseil municipal sera amené prochainement à délibérer) a été envoyé au comité social territorial du centre de gestion pour être étudié lors de son passage en commission le 17 septembre prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.

La secrétaire de séance : **D. HUGUET**

Le maire : **Didier CARDENOUX**